

**MONTEGUT**



**Procès verbal**

Le vendredi 15 décembre 2023 à 18H, l'assemblée, régulièrement convoquée le 06 décembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel TAILLIEZ.

Secrétaire de la séance : Madame Denise ANTONIO

**Présents** : Monsieur Michel TAILLIEZ, Monsieur Christian PIQUE, Madame Denise ANTONIO, Monsieur Robert GERME, Madame Christina BELIN, Monsieur Cyril LANTOINETTE, Madame Laure ESCUDERO, Monsieur Philippe GABAS, Monsieur Mathieu ABBO

**Représentés** : Monsieur Gilles WILLAUME représenté par Monsieur Robert GERME, Monsieur

Jean Noël CAZE représenté par Monsieur Michel TAILLIEZ

**Ordre du jour** : Désignation du/de la secrétaire

- Approbation du PV de la séance du 18 août 2023.
- **Projets 2024** : demandes de subventions nécessaires pour la réalisation des différents projets :
  - \* Création d'une salle communale dans l'ancien préau.
  - \* Construction d'un réseau d'évacuation de l'eau de pluie, vers le fossé route d'Aventignan, qui inonde le cimetière et les tombes de façon récurrente.
  - \* Installer des grilles de récupération de l'eau pluviale conforme à la circulation routière rue du Bataillet.
    - Ouverture anticipée des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif.
    - Questions diverses.

**Délibérations du conseil** :

**Projets 2024 - Demandes de subventions.** (N° DE\_024\_2023)

Monsieur le Maire rappelle les projets de travaux pour l'année 2024 :

- la création d'une salle communale dans l'ancien préau
- la création d'un assainissement pluvial dans le cimetière

Suite aux devis présentés, le conseil municipal engage le débat et décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Concernant la création d'une salle communale dans l'ancien préau :
  - de retenir la proposition chiffrée de l'ADAC s'élevant à la somme de 148 000 € Hors Taxes,
- Concernant la création d'un assainissement pluvial dans le cimetière :
  - de retenir l'entreprise DASTUGUE pour un montant de 15 163 € Hors Taxes,

- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires liées aux projets de travaux énoncés ci-dessus,

- demande à Monsieur le Maire de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat (au titre de la DETR), du Département des Hautes-Pyrénées (au titre du FAR) et de la Région Occitanie (au titre du FRI ou autre accompagnement financier) suivant l'éligibilité de chacune des opérations.

Délibération : adoptée

#### OUVERTURE DE CREDITS (N° DE\_025\_2023)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'il est autorisé à l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'au vote du budget primitif 2024.

Cette démarche est dans la prévision du règlement de la facture présentée dans le cadre des travaux de création d'une salle communale dans l'ancien préau:

Chapitre	Article	Libellé	Autorisation de crédit
20	203	Maîtrise d'œuvre	7000 €
21	2116	Cimetière	16 000 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable à cette ouverture de crédits d'investissements sur l'exercice 2024 avant le vote du budget primitif 2024.

Délibération : adoptée

#### Installer des grilles de récupération de l'eau pluviale conforme à la circulation routière rue du Bataillet.

Après un débat sur le remplacement des grilles ou la fixation des anciennes grilles entre-elles, le conseil municipal décide de les solidariser et d'effectuer le travail avec ses propres moyens. Si le remplacement s'impose dans le futur nous formulerons la demande de subvention à ce moment là.

Monsieur Michel TAILLIEZ  
Président de séance



Madame Denise ANTONIO  
Secrétaire de séance

